

ZAC ECOPÔLE de Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy (78)



Perspective aérienne de la ZAC Ecopôle

Maître d'ouvrage

- CA2RS (Communauté d'agglomération 2 rives de Seine)
- EPAMSA (Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine-Aval)

Bureaux d'études

- Quintet, agence d'urbanisme et d'architecture (mandataire)
- Compagnie du Paysage
- hydratec
- Séphia
- Urbanico

Années

2011-2014

Objectifs

- Mission d'urbaniste-coordonnateur de la ZAC
- Maîtrise d'œuvre urbaine de ses espaces publics

La CA2RS et l'EPAMSA réalisent la ZAC Ecopôle Seine Aval à Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy sur une superficie totale de 200 ha, dont 400 000 m² de terrain pour les activités économiques.

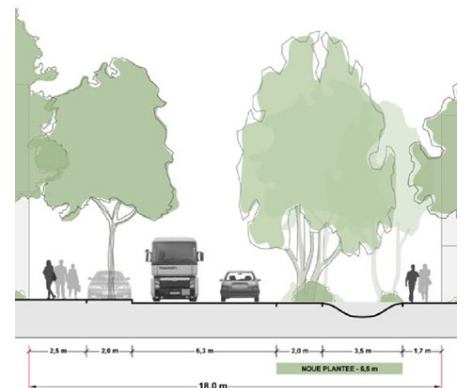
Bénéficiant d'une localisation et d'une accessibilité privilégiées à proximité du futur port à Triel-sur-Seine, le projet d'aménagement prévoit trois grandes séquences d'aménagement :

- une première séquence qui constitue l'espace de transition entre la ville de Carrières-sous-Poissy et les activités (logements, parc, PME),
- une deuxième séquence réservée aux activités industrielles plus lourdes, en lien étroit avec le futur port, incluant de nouvelles filières liées à l'éco-construction et aux éco-matériaux,
- une troisième séquence dédiée aux activités déjà existantes dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets.

Une gestion alternative des eaux de pluie a été mise en place par le biais d'un système de noues filtrantes et drainantes, et de bassins de rétention avant rejet à la Seine.

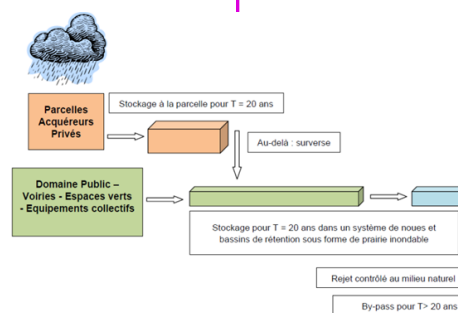
Missions d'hydratec

- Définition des pluies de projet
- Enquêtes et étude de la situation actuelle
- Découpage en sous-bassins versants
- Établissement du schéma directeur d'assainissement pluvial
- Prescriptions urbaines pour l'assainissement pluvial et le maintien de la bonne qualité des eaux



Profil type de noue plantée

2 systèmes d'assainissement pluvial emboîtés



Pour les espaces privés : stockage et traitement à la parcelle de la pluie vingtennale avec un rejet limité à 1l/s/ha, puis, au-delà, surverse vers le système public.

Pour les espaces publics : collecte et transfert des eaux ruisselées sur les parties publiques de la ZAC, voiries et espaces verts, par un système de noues et de bassins de stockage qui se vidangent au milieu naturel avec le débit 1l/s/ha pour la pluie 20 ans.